

# PIECES NECESSAIRES A LA CONSTITUTION D'UN DOSSIER D'AIDE JURIDICTIONNELLE

***ATTENTION : Tout dossier incomplet sera refusé par le Bureau d'Aide Juridictionnelle de RENNES et mes diligences ne pourront dès lors que vous être facturées***

Dernier avis d'imposition

Copie de vos justificatifs de ressources sur l'année en cours  
=> bulletins de salaire, relevés de pension, attestations POLE EMPLOI, attestations RSA, relevés d'indemnités journalières de Sécurité Sociale (en cas d'arrêt de travail), relevés CAF ou tout autre justificatif

Copie des justificatifs de ressources de toutes les personnes vivant avec vous

Copie de votre carte nationale d'identité, passeport ou carte de séjour

Copie de votre livret de famille (si vous êtes marié et/ou avez des enfants)

Justificatif de domicile récent (moins de 3 mois)

Quittance de loyer ou justificatif de prêt immobilier (tableau d'amortissement ou justificatif de l'organisme prêteur)

Justificatif épargne si supérieure à 8.000 €

Copie des éventuelles décisions d'aide juridictionnelle antérieurement obtenues (le cas échéant)